



Challenge Construction Durable

Grenoble 2019

Règlement du concours

Article 1 - But du challenge

Le Challenge Construction Durable a pour but d'amener les étudiants des départements Génie Civil Construction Durable à intégrer dans leur démarche de projet la recherche d'un équilibre de leurs solutions sur la base des critères environnementaux, sociaux et économiques.

Article 2 - Dates du Challenge

Le Challenge Construction Durable Grenoble 2019 se déroulera les 15, 16 et 17 mai 2019 à l'IUT1 de Grenoble. Le déroulement sur deux jours comprend une épreuve complémentaire (après-midi du 16 mai), qui complète le travail réalisé durant l'année. Cette épreuve fait l'objet d'un règlement spécifique.

Article 3 - Participants

Seuls les étudiants des départements Génie Civil Construction Durable (GCCD) des Instituts Universitaires de Technologie (IUT) sont autorisés à concourir au Challenge Construction Durable.

Ces étudiants sont inscrits en DUT ou licence professionnelle.

Ils sont encadrés par un enseignant titulaire référent issu de leur département d'origine, qui sera l'interlocuteur privilégié entre les participants et le département organisateur.

Article 4 - Sujets

Les sujets du Challenge Construction Durable sont élaborés en concertation avec les partenaires professionnels ou institutionnels du département GCCD de l'IUT1 de Grenoble et portent sur des opérations phares de la requalification des espaces urbains localisés dans l'agglomération grenobloise.

Trois sujets sont proposés :

- Réhabilitation du Centre de Langues Vivantes
- Construction d'un bâtiment neuf : Ecole Flaubert
- Aménagement : Place Poya multimodale

Les participants au Challenge travaillent sur un seul sujet choisi parmi les trois sujets proposés.

Article 5 - Documents

Les organisateurs remettent avant la rentrée universitaire 2018-2019, un dossier regroupant l'ensemble des documents présentant dans les détails chaque projet du Challenge Construction Durable. Ces dossiers peuvent contenir le programme architectural ou urbain, des dossiers de consultation des entreprises, des plans détaillés...

Article 6 - Charte de confidentialité

Elle définit les règles d'utilisation des documents relatifs au projet. Les documents restent la propriété des partenaires qui les mettent à la disposition des départements GCCD dans le cadre du Challenge Construction Durable. La charte est remise avec l'ensemble des dossiers supports et doit être signée par chaque participant à la préparation du Challenge (étudiants et enseignants) et remise au département de Grenoble dès que possible et au plus tard à la date de l'inscription pour les équipes participantes.

Article 7 - Assistance technique

Les organisateurs du Challenge Construction Durable assurent la fonction d'assistance technique.

Cette dernière sert d'intermédiaire entre les participants à la préparation du Challenge et les partenaires du projet ayant fourni les documents des dossiers. Elle est seule habilitée à répondre aux précisions éventuelles dont les participants auraient besoin pour traiter leur projet. Aucune question ne peut être adressée directement aux partenaires du Challenge (Grenoble-Alpes Métropole, Ville de Grenoble, UGA-Université Grenoble Alpes) ou entreprises ayant répondu aux appels d'offres (cabinet d'architecte, constructeur, groupement d'entreprises, bureau d'études...).

Aucune question dont la réponse peut être trouvée dans les dossiers fournis ne sera traitée. Dans ce cas, l'assistance technique le stipule directement aux participants.

Les questions, regroupées et filtrées par les enseignants encadrant les projets dans les départements participants, doivent être adressées par courrier électronique à l'adresse :

iut1.gccd.challengecd@univ-grenoble-alpes.fr

Article 8 - Constitution des équipes

Les équipes participantes sont constituées au sein des 26 départements GCCD des IUT de France métropolitaine et d'outre-mer. Chaque groupe peut être constitué d'un maximum de quatre étudiants appartenant au même niveau de formation.

Article 9 - Préparation

La préparation du Challenge Construction Durable peut débuter dès la rentrée de septembre 2018. Il appartient à chaque département de définir les modalités de préparation en l'intégrant au besoin dans les modules d'enseignement du DUT GCCD (étude de cas EDC, projet tuteurés PTUT, projet de fin d'études PFE, projet de bâtiment CONS7, projet de travaux publics CONS8...) ou des licences professionnelles.

Dans un souci d'équité, il est important que les participants travaillent en autonomie.

Cependant, les participants peuvent recevoir de l'aide :

- de professionnels : le degré d'implication des professionnels doit alors être clairement indiqué par l'enseignant encadrant et sera pris en compte dans l'évaluation du projet
- d'enseignants : leur intervention doit se restreindre à un guidage aux moments clés du projet et ils ne doivent pas apporter de réponses aux étudiants mais les amener à trouver eux-mêmes les réponses à leurs questions. Le soutien des enseignants des départements aux équipes engagées dans le concours ne doit donc pas excéder celui qui est habituellement apporté dans le cadre des projets.

Article 10 - Sélection des équipes

Chaque département peut désigner jusqu'à deux équipes à l'issue d'une phase de sélection dont les modalités sont fixées au sein des départements. Chaque département peut envoyer :

- soit deux équipes d'un même niveau (DUT1, DUT2 ou LPro) ayant travaillé obligatoirement sur deux projets différents
- soit deux équipes de niveaux différents. Dans ce dernier cas, les équipes peuvent avoir travaillé sur le même projet.

Article 11 - Inscription

Les équipes sélectionnées par les départements pour participer au Challenge Construction Durable doivent s'inscrire à la compétition au plus tard 15 avril 2019. L'inscription entraîne l'obligation :

- d'avoir accepté le présent règlement du concours,
- de renvoyer la fiche d'inscription dûment remplie par l'enseignant responsable,
- de trouver un titre au projet (nom, phrase, acronyme...),
- de fournir un poster A1 au format PDF présentant le projet des participants au plus tard le 2 mai 2019,
- de fournir des fiches de synthèse du projet (téléchargeables sur le site du challenge) présentant les principales solutions techniques proposées par les participants pour répondre aux problématiques du sujet choisi, au plus tard le 2 mai 2019,
- de s'acquitter des frais d'inscription.

Article 12 - Évaluation des équipes

Les jurys constitués de professionnels assistés d'enseignants du département organisateur évaluent les projets des équipes lors de soutenances orales d'une durée de 12 minutes, suivies d'une séance de questions d'une durée de 10 minutes. Dans chacun des jurys, un enseignant intervient comme modérateur : il veille au respect du temps et à la qualité des débats et de l'évaluation. La soutenance orale est notée.

Article 13 - Évaluation des posters

Les posters sont évalués par un jury de professionnels et d'enseignants sur des critères techniques et esthétiques. Le Jury des posters est assisté d'un enseignant du département organisateur.

Article 14 - Évaluation du Rallye

Les équipes non finalistes participent au Rallye de découverte de la ville de Grenoble. Le Rallye fait l'objet d'un règlement spécifique qui sera dévoilé le jour de la Finale.

Article 15 - Prix

Plusieurs prix sont distribués pour récompenser les meilleures équipes du Challenge Construction Durable.

- **Prix du poster** : il est décerné à l'équipe ayant réalisé le meilleur poster désigné par le Jury des Posters.
- **Prix du Rallye** : il est décerné à l'équipe ayant obtenu le plus grand nombre de points au Rallye.
- **Prix d'accès à la finale** : la note de soutenance et de l'épreuve complémentaire sont combinées pour obtenir la note finale. Les groupes, pour chaque jury, ayant obtenu la meilleure note, sont sélectionnés pour participer à la finale devant le Grand Jury. Chaque équipe finaliste ainsi désignée reçoit le prix d'accès à la finale.
- **Grand Prix du Jury** : il est décerné à l'équipe finaliste désignée par le Grand Jury à l'issue des soutenances finales.